

Convertir son vignoble à l'AB

Vous envisagez de convertir votre vignoble à l'agriculture biologique, ou vous vous posez simplement des questions sur cette éventualité



Jeudi 4 et 11 Mars 2021 à CHAMBRE AGRICULTURE DORDOGNE
Antenne PPVI – Za Vallade Sud - 237 Rue Bridet - 24100 BERGERAC

Durée : 2 jours

OBJECTIFS

- Identifier les perspectives de marché
- Connaître les bases réglementaires et techniques : conduite de la vigne et vinification
- Identifier les changements à opérer pour la conversion, l'équipement nécessaire
- Apprécier l'intérêt ou non de se lancer dans ce projet : aspect économique, travail, environnement

PROGRAMME

- Le marché des vins bio et les perspectives en terme de commercialisation, l'organisation de la filière
- La réglementation de l'agriculture biologique, les contrôles
- Les bases techniques de l'agriculture biologique, les équipements nécessaires
- Les accompagnements financiers

RESPONSABLE DE STAGE ET INTERVENANT

- Responsable de stage :
- Laurent COLOMBIER, conseiller viticole à la Chambre d'Agriculture 24
- Intervenants :
- Anne HUBERT (Chargé de mission Vignerons Bio Nouvelle Aquitaine),
- Sylvie Marino (Auditrice Ecocert),
- Laurent Colombier (Conseiller viticole CA24)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Tour de table
- Exposé avec diaporama, échanges
- Visite d'une exploitation en AB, échanges avec l'exploitant sur sa motivation et ses pratiques

Contact : Corinne DESSALLES – 05 53 63 56 50 – corinne.dessalles@dordogne.chambagri.fr



Bulletin d'inscription

pour « CONVERTIR SON VIGNOBLE à l'AB » - 4 et 11 mars 2021

A RETOURNER à l'adresse mail indiquée ci-dessus ou par courrier à :

AVANT LE 04/02/2021

Chambre Agriculture 24 - Corinne DESSALLES – ZA Vallade Sud – 237 Rue Bridet – 24100 BERGERAC

NOM, Prénom (OBLIGATOIRE) : _____ Date de naissance : _____

Adresse du stagiaire : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Tél : _____ Mail : _____

Production : _____

Mon statut :

☐ Contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation, associés d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints collaborateurs, démarche installation)

☐ Retraité agricole
☐ Conjoint non cotisant

☐ Salarié agricole
☐ Autre, précisez :

Ma participation est de 240 €

Ma participation est de 380 €

Ma participation est de 0€*

(*Tarif si vous êtes à jour de vos cotisations MSA)

Fait à
Signature

Le

Merci de compléter le verso ->



Adresse physique du siège

Pôle interconsulaire
295 boulevard des saveurs – Cré@vallée Nord
COULOUNIEUX CHAMIER

Adresse postale du siège

CS 10250
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél : 05 53 35 88 88
accueil@dordogne.chambagri.fr

NOS 3 ANTENNES

Antenne Périgord Noir

Place Marc Busson - 24200 SARLAT
Tél. 05 53 28 60 80
antenne.pn@dordogne.chambagri.fr

Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle

Vallade Sud - 237 rue Bridet - 24100 BERGERAC
Tél. 05 53 63 56 50
antenne.pp@dordogne.chambagri.fr

Bureau Douville

Maison Jeannette – 24140 DOUVILLE
Tél : 05 53 80 89 38

Antenne Périgord Vert

Maison des services – rue Henri Saumande
24800 THIVIERS
Tél. 05 53 55 05 09
antenne.pv@dordogne.chambagri.fr

Bureau Ribérac

7 Bis Place Alsace Lorraine - 24600 RIBERAC
Tél : 05 53 92 47 50

Retrouvez plus d'information sur
www.dordogne.chambre-agriculture.fr

Cette formation ouvre droit à un **crédit d'impôt de 140 €** au chef d'exploitation au bénéfice réel.
Une attestation vous sera délivrée en fin de formation.



Questionnaire d'attentes des stagiaires

■ Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

■ Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

☐ Non

☐ Oui – Laquelle et quand ?

■ Quelles sont vos attentes concernant cette formation (en fonction de vos projets sur l'exploitation), quelles connaissances nouvelles, pratiques, méthodes souhaitez-vous acquérir ?

■ Avez-vous des remarques, des questions ?

■ Quelle superficie envisagez-vous de convertir ?



La formation présentée dans ce dépliant est réalisée avec le concours financier de VIVEA, des agriculteurs et selon les cas de l'Union européenne (FEADER-FSE) et de la Chambre d'agriculture de Dordogne.

OPE.FOR.ENR6_04/09/2018